

RESUME ANALYTIQUE

Dans un contexte pandémique mondial de la COVID-19, l'activité de la justice a d'abord connu un ralentissement en 2020 puis a été ensuite marquée par un rebond en 2021. Avec un personnel en nette augmentation passant de 1 372 agents en 2020 à 1581 en 2021, le ministère de la justice s'est vu octroyé un budget de 5,64 milliards de FCFA en 2021 contre 6,834 milliards en 2020, soit une baisse significative de 17% sur la période. En comparant 2021 à l'année 2019, ce budget est en baisse d'environ 541 millions.

L'analyse de l'activité juridictionnelle partant de la cour suprême, révèle une baisse de 8,6% des pourvois reçus en 2020. En effet, les pourvois en cassation sont passés de 233 en 2019 à 213 en 2020 avant de croître de plus de 54,9% pour atteindre 330 pourvois en 2021. Le nombre d'arrêts rendus par la cour suprême en 2020 a aussi chuté de 17,9%, passant de 201 en 2019 à 165 en 2020 avant de connaître une remontée de 4,8% de 2020 à 2021.

L'activité des juridictions de second degré est marquée par une chute de l'enrôlement de dossiers d'appel de 22,8% de 2019 à 2020 et de 38,7% de 2020 à 2021. Les dossiers d'appel vidés au fond ont régressé de 5,4% pour s'établir à 799 en 2020 avant de connaître une nette augmentation de 15% en 2021.

Ce ralentissement de l'activité juridictionnelle s'est aussi fait remarquer au niveau des juridictions de premier degré. Les nouvelles affaires connues par les parquets d'instance à travers les procès-verbaux sont passées de 16 333 en 2019 à 15 498 en 2020 puis à 16 187 en 2021. Le taux de poursuite pénale s'établit à 79,5% en 2020 contre 81,2% en 2021.

Le nombre de dossiers vidés au fond lors des audiences correctionnelles est en baisse, allant de 3 773 en 2019 à 3 319 en 2020 soit une baisse de 12% puis à 2 960 en 2021 représentant une chute de 10,8%. Les nouvelles affaires instruites par les cabinets d'instruction en 2020 et en 2021 ont été respectivement de 1 547 et 1 529 soit, une régression de 11,7% de 2019 à 2020 et de 1,1% en 2021.

En matière civile, les dossiers enrôlés ont sensiblement baissé de 31,2%, passant de 8 937 en 2019 à 6143 en 2020 avant de connaître une hausse significative de 14,13% en 2021.

En matière sociale, le nombre d'affaires enrôlées au tribunal du travail de Lomé est passé de 312 à 329 entre 2019 et 2020 puis à 335 en 2021, soit des hausses respectives de 5,4% et 1,8%. Les jugements tranchant le fond du litige sont passés de 190 en 2019 à 288 en 2020 et en 2021.

En matière commerciale, on note également une nette progression du nombre des saisines et une amélioration significative de la durée de traitement des dossiers passant de 86,5 jours en 2019 à 58,8 jours en 2020 et 61,3 jours en 2021, qui constitue une performance notable par rapport à la cible fixée par l'effet attendu 13 de l'axe 3 du PND.

Malgré la situation pandémique, l'augmentation notable des faits délictuels et criminels a occasionné une croissance de la population carcérale de 6% entre 2020 et 2021 passant de 4 855 détenus en 2020 contre 5 148 en 2021 avec des taux d'occupation respectifs de 167,2% et 177,3% au 31 décembre de chaque année. Les mineurs en conflits avec la loi qui sont gardés provisoirement sont passés de 54 à 65 soit une hausse de 24% entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

Au vue de tous ces défis que connait le système de justice classique, le nombre de saisines des maisons de justice a connu une explosion en passant de 1 348 en 2020 à 2 714 en 2021. Cette forte sollicitation est due à la création de 4 nouvelles maisons de justice en 2020 et 8 en 2021.